



Le 25 mars 2016

REGLEMENT INTERIEUR

Horaire d'ouverture

8h – 20h

Le plan d'eau restera ouvert toute l'année, sauf lorsqu'il commencera à geler.

- 1/ Tout pêcheur doit être muni d'une carte de pêche avant de s'installer.
- 2/ Il est interdit de laisser les cannes tendues en l'absence du titulaire de la carte.
- 3/ Trois cannes maximum par pêcheur, avec un seul hameçon par ligne.
- 4/ La pêche aux leurres artificiels ainsi que la cuillère est interdite.
- 5/ La pêche au vif est autorisé du 01/05 au 31/12.
- 6/ Les graines utilisées doivent être impérativement cuites.
- 7/ La pêche de nuit est interdit.
- 8/ Les sacs à carpes sont interdits.
- 9/ Les feux au sol sont interdits, seul les barbecues sur pieds sont autorisés : il est à la charge de chacun de remmener ses cendres FROIDES. Interdit de les mettre dans les poubelles, de les jeter dans le plan d'eau ou de les laisser sur le terrain.
- 10/ Les chiens doivent être tenus en laisse.
- 11/ Tout pêcheur se doit de présenter sa carte de pêche lors des contrôles.



Le 25 mars 2016

Prix des cartes de pêche

Carte annuelle : 35 € (année civile)

Carte journalière :

- ✓ 1 gaule : 3.50 €
- ✓ 2 gaules : 6 €
- ✓ 3 gaules : 7 €
- ✓ Enfants de moins de 12 ans : 1 gaule gratuite (carte journalière)

Ventes des cartes

Boulangerie – Pâtisserie - PELLUAU Stéphane

8 rue des écoles - VAIGES

Carrefour Express

7 rue du Mans - VAIGES

Taille des prises

BROCHET : 50 cm

SANDRE : 45 cm